

## L'État crée un groupement d'intérêt public pour développer les compétences numériques

Nicolas Deguerry, 11 mai 2017

Accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques tout au long de la vie, telle est l'ambition de Pix, nouveau groupement d'intérêt public (Gip) créé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec le Cned [1] et l'université de Strasbourg représentant l'université ouverte des humanités [2].

Au-delà du Gip, Pix désigne un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Gratuit et déjà disponible en version beta, l'outil sera déployé officiellement à la rentrée de septembre 2017. Ciblant à la fois les jeunes de l'enseignement secondaire et supérieur, les actifs de tous secteurs en emploi ou non et, plus largement, les « *citoyens* », Pix entend accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques. L'objectif annoncé est de « *préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie* ».

### Apprendre en se testant

Fondé sur un référentiel de compétences conforme aux standards européens [3], Pix aborde l'évaluation de façon dynamique. Invité à « *apprendre en se testant* », l'internaute est notamment amené à participer à des « *défis* » au cours desquels il développe ses compétences. En fonction de ses résultats, des recommandations ciblées de formation lui sont proposées. Un compte personnel sécurisé destiné à faire valoir ses nouveaux acquis est disponible.

Accessible de façon autonome, le service proposera aussi un mode encadré avec un accès dédié permettant aux équipes pédagogiques et responsables de formation continue de suivre l'évolution de leurs publics et de concevoir des stratégies de formation sur mesure.

### Un mode certifiant

L'évaluation Pix couvre les cinq domaines de compétences : informations et données ; communication et collaboration ; création de contenu ; protection et sécurité ; environnement numérique.

De façon optionnelle, un test complémentaire permettra d'obtenir une certification officielle fiable et reconnue par l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et le monde professionnel. À terme disponible à distance pour les professionnels, ce test nécessitera dans un premier temps une passation en présentiel dans un centre agréé (collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, structures partenaires).

Dès la rentrée 2017–2018, Pix se substituera progressivement au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i).

- **Accéder à la version beta du projet Pix** : <https://pix.beta.gouv.fr/>

### Notes

[1] Centre national d'enseignement à distance.

[2] Voir arrêté du 27 avril 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Pix, *Journal officiel* du 30 avril 2017, [Légifrance](#).

[3] [Référentiel Digcomp](#).